



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JANVIER 2017

L'AN deux mil dix sept, le seize janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 15/18

Bernard ALINCANT, Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Jean-François HAURAIX (arrivé au point 1), Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENTEAU,

Etaient absents : 3/18

Chloé MERLET avait donné pouvoir à Audrey MARIONNEAU,
Laëtitia BARRAIN avait donné pouvoir à Alain GUILMENT,
Frédérique VOINEAU-ORGERIT avait donné pouvoir à Anne-Lise BRUNET,

Secrétaire de séance :

Stéphanie SCHIEL a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2016

Le compte rendu de séance du 20 Décembre 2016 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, ledit compte rendu est adopté à 16 voix pour et 1 abstention (Bernard ALINCANT).

Décision du Maire sur délégation

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Madame Le Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation dont le retrait pour la zone UB des secteurs de veille foncière a été adopté par délibération du 29.02.2016 jusqu'à la fin de la convention de veille foncière avec l'EPF, soit jusqu'au 26 Août 2017 :

- DPU 21 rue de la Garenne

1. DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement - Lotissement « les portes de Beauséjour » - convention de transfert et réception des voiries

Madame Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Septembre 2014 adoptant la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « les portes de Beauséjour » à la commune de GROSBREUIL et précise que l'article 6 de ladite convention indique que « *dans la mesure où la réception des travaux n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune, les ouvrages ainsi que leurs emprises seront remis gratuitement à la commune. Cette cession gratuite ne concerne que la voirie et les espaces verts ainsi que tous les réseaux collectifs, à l'exclusion de tous les raccordements individuels des constructions à ces réseaux. Ces raccordements resteront la propriété des propriétaires ou des acquéreurs des lots. La commune s'engage à prendre en charge leur entretien dans un délai de trois mois à dater de la réception des travaux.*

La publicité foncière sera effectuée par l'aménageur et à ses frais ; les formalités d'incorporation au domaine public seront pris en charge par la commune. »

Madame Le Maire précise que la réception des travaux du 2 décembre 2016 n'a donné lieu à aucune réserve et qu'il convient dès lors de l'autoriser à signer l'acte de cession.

Il est précisé qu'il conviendra d'établir un constat des routes lors des prochaines constructions dans le lotissement « les portes de Beauséjour »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer l'acte de cession relatif à la convention de transfert des équipements communs du lotissement « les portes de Beauséjour »
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

2. DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement - Affaires foncières – M SAVARIEAU

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession gratuite de terrain entre la Commune et M Savarieau et propose de reporter ce point, actuellement en cours de négociation.

3. DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement - Droit de préemption urbain

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain :

Vente de la parcelle bâtie, cadastrée sous le numéro:

Section AD n° 149 d'une superficie totale de 539 m² situé en zone Ub du PLU à l'adresse : 5 rue de la Prairie à GROSBREUIL,

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ Renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

4. DEL 16.01.2017 - Personnel Communal – Service scolaire - Augmentation du temps de travail

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent des écoles permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) afin d'assurer les nécessités de service notamment en entretien de l'école suite à la fin du contrat aidé d'un autre agent au 31.12.2016.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ Porter, à compter du 01.01.2017, de 33 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent des écoles.
- ❖ Préciser que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017.
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Planning des réunions du premier trimestre 2017 et des prochaines commissions en annexe.
- Cérémonie des Vœux : dimanche 22 janvier 2017
- Organisation des élections 2017
- Point sur le restaurant scolaire : Malgré plusieurs relances restées sans effet, l'association Comité de gestion du restaurant scolaire n'est pas dissoute à ce jour et le transfert comptable n'a pas pu être effectué sur le budget principal 2016.
- Le Gouvernement a décidé de mettre en place une démarche structurelle de recensement et de traitement des problèmes de couverture mobile impliquant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs de téléphonie mobiles. C'est l'objectif de la plateforme France Mobile opérée par l'Agence du Numérique. Par conséquent, les personnes qui connaissent des difficultés en matière de couverture mobile peuvent les faire connaître en Mairie à l'adresse: mairie.grosbreuil@wanadoo.fr avant le 6 février 2017. Cette information sera mise sur le site internet de la Commune
- Une nouvelle Communauté de Communes Moutierrois Talmondaise est créée depuis le 11 janvier 2017 et remplace désormais la Communauté de Communes du Talmondaise.
- Les travaux du cimetière sont achevés. Bernard Alincant regrette qu'il n'y ait pas eu de prolongement de l'enrobé ainsi qu'un visuel et un calcul linéaire plus approfondi du projet en amont.

Séance levée à 21h11.

La Maire,

Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 16 JANVIER 2017

1. **DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement** - Lotissement « les portes de Beauséjour » - convention de transfert et réception des voiries
2. **DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement** - Affaires foncières – M SAVARIEAU
3. **DEL 16.01.2017 - Urbanisme - Assainissement** - Droit de préemption urbain
4. **DEL 16.01.2017 - Personnel Communal** – Service scolaire - Augmentation du temps de travail

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	<i>Absente excusée</i>
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	<i>Absente excusée</i>
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	<i>Absente excusée</i>